

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 4 NOVEMBRE 2019

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 4^e jour du mois de novembre 2019, à 19h00.

PRÉSENCES : Monsieur le maire Sabin Côté, mesdames les conseillères Nicole Bilodeau, Claudie Laroche, Marie-Eve Lebel et messieurs les conseillers Damien Côté, Gaston Langevin et Germain Maltais.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Sabin Côté.

Sont également présents : Madame Nathalie Samson, directrice générale, Me Luc R Bouchard, directeur des affaires juridiques et greffier, et madame Nancy Boutin, directrice des finances et trésorière.

1. Lecture de l'avis de convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation.

2019-580

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Marie-Eve Lebel et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté sans modification.

2019-581

3. Aide financière / Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE par la résolution n° 2019-056, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a mandaté la firme Pro Gestion afin de réaliser un plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval a adhéré à l'élaboration de ce plan de main-d'œuvre par la résolution 2018-529;

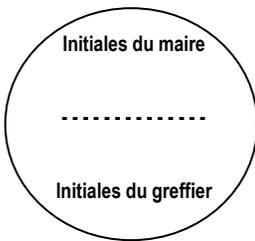
ATTENDU QUE ce mandat vise particulièrement à identifier les problématiques communes aux organisations municipales du territoire et à proposer des pistes de solutions, notamment par la mise en commun de services municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale tel que présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales du territoire désirent présenter, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, un projet visant l'élaboration des plans d'action spécifiques en matière d'effectifs (ressources humaines) pour chacun des scénarios de coopération intermunicipale retenus par les municipalités du territoire de la MRC;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que le conseil municipal de la Ville de Roberval :

- S'ENGAGE à participer au projet visant l'élaboration des plans d'action spécifiques en matière d'effectifs (ressources humaines) pour chacun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Roberval (Québec)

des scénarios de coopération intermunicipale retenus, et d'assumer une partie des coûts;

- AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- DÉSIGNE la MRC le Domaine-du-Roy à titre d'organisme responsable de ce projet.

4. Période de questions

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

2019-582

5. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Mme Claudie Laroché et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que la séance soit levée

TEL QUE STIPULÉ DANS LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, JE CERTIFIE AVOIR REMIS AU MAIRE, EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2019, POUR APPROBATION, LE PROCÈS-VERBAL DES ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL CONTENANT LES RÈGLEMENTS, LES RÉOLUTIONS, LES OBLIGATIONS ET LES CONTRATS APPROUVÉS AU COURS DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

Signé Me Luc R. Bouchard

ME LUC R. BOUCHARD
DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIER

EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, JE DONNE MON ASSENTIMENT AUX RÈGLEMENTS ET AUX RÉOLUTIONS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL AU COURS DE CETTE SÉANCE AINSI QU'AUX OBLIGATIONS ET CONTRATS QU'IL A APPROUVÉS, ET DONT FAIT ÉTAT CE PROCÈS-VERBAL, CE 4 NOVEMBRE 2019.

Signé Sabin Côté

SABIN CÔTÉ, MAIRE
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 18 novembre 2019.

Signé Sabin Côté

Sabin Côté, maire
Président d'assemblée

Signé Me Luc R Bouchard, notaire

ME LUC R BOUCHARD, notaire
Directeur des affaires juridiques et
Greffier

Me LRB/